



Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire

Protocole additionnel à la Convention du 3 décembre 1976 relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures

fait à Bruxelles le 25 septembre 1991
entré en vigueur le 1er novembre 1994

Réserves et déclarations

Pays-Bas

Applicable au Royaume en Europe.